

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITÉ

64, rue Drouot (Paris 9^e) — Téléph. : CENTRAL 69-70

RÉDACTION & ADMINISTRATION

122, rue Montmartre (Paris 2^e) — Téléph. CENTRAL 80-69

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Le Roy, sa Femme ET L'AUTRE

Les raisons véritables d'un Divorce-Réclame

Philippe d'Orléans est las de sa femme, et il veut se faire de cette lassitude un titre, de l'admiration et de la reconnaissance des Français.

C'est le record de l'incoscience dans l'impudeur.

Il s'aperçoit, au bout de vingt années de mariage, que son union avec la princesse de son choix n'est pas valable, et ne peut plus durer.

Au lieu de tirer le rideau sur ce qui se passe dans son foyer, il ouvre son alcôve au public.

Mais il veut que cette révolution de sérait le serve à la fois à Rome et à Paris.

Mais Paris et Rome ne sont plus d'accord. Ce qui doit ravir le pape laisserait indifférent le peuple français.

Aussi, Philippe d'Orléans a-t-il deux explications de son caprice subit.

Il dit au Pape :

— Mon mariage est nul : ma femme est stérile.

Et aux Français :

— Comment la garderai-je ? C'est une Autrichienne !

Il en appelle au droit canon, là-bas ; il joue, ici, du patriotisme.

Là-bas comme ici, il donne la comédie.

Ses raisons sont des prétextes.

Si c'est sa stérilité qu'il reproche à sa femme, il n'a pas mis vingt ans à la constater. Et il ne lui a pas fallu autant d'années, non plus, pour savoir que l'archiduchesse qu'il épousa est Autrichienne, et ne serait-ce qu'à la dot, il s'en est, dès le premier jour, aperçu.

La vérité, c'est que cette rupture, qu'il essaye de rendre possible à Rome et profitable à Paris, lui est imposée par des considérations dans lesquelles les lois de l'Église, ni le patriotisme français, n'ont rien à voir.

Si Philippe d'Orléans veut ne plus être marié à l'archiduchesse Dorothée, c'est pour épouser une autre femme.

Celle-ci n'est pas archiduchesse, ni autrichienne.

Elle n'est que comtesse, mais elle est Française.

Ce n'est cependant pas sa nationalité qui la désigne à Philippe d'Orléans.

La femme que le Roy veut épouser, est sa maîtresse depuis au moins quatre ans.

Ce prince, qui se réclame des lois de l'Église, pour faire annuler un mariage qui le gêne, ne se gêne pas pour violer d'autres lois de l'Église, et non

moins impérieuses : celles qui condamnent l'adultère et le concubinage.

Il sait prendre du catholicisme et de ses prescriptions, ce qui sert ses passions. Ce qui lui imposerait des chaînes, il l'ignore.

« Paris vaut bien une messe », disait le roi galant.

Celui-ci pense qu'une messe ne vaut pas une palante parisienne.

Nous ne nommerons pas la femme que Philippe d'Orléans veut épouser. Nous ne voulons pas livrer son nom à la malignité publique. Elle n'a pas à pâtir de la spéculation que son amant risque sur les préparatifs de leur mariage.

Elle arracha le duc d'Orléans aux bras d'une fille, avec laquelle il dévora scandaleusement, dans tous les caravansérails de la luxure et de la crapule internationale, ce qui lui restait de la dot de sa femme légitime.

Avec elle, Philippe d'Orléans, une après-midi du mois de juin 1913, s'embarqua pour le pays du langou, sur un paquebot de Gênes, le « Tommaso di Savoia ».

A Gênes, en attendant le départ pour l'Argentine, Philippe d'Orléans, qui prend, pour ces petites sorties, le nom de Comte de Villiers, avait installé sa nouvelle conquête à l'Hôtel Miramar, dans l'appartement même que, l'année d'avant, il occupait avec la fille qu'il venait de lâcher. Délicate attention !

La traversée fut heureuse, le retour aussi.

Philippe d'Orléans, depuis l'hôtelier cinquantenaire qui initia sa jeunesse aux jeux de l'amour, n'avait connu que des gourmandines de casino ; sa quarantaine lassée fut subjuguée par cette Française de bonne famille, qui révéla à ce Roy l'élegance, l'esprit et le goût.

Elle veut qu'il l'épouse.

Il accepte cette mésalliance.

C'est son droit.

Et nous n'en aurions rien dit, s'il n'avait pas essayé de « bouffer le crâne » au peuple français, en faisant passer pour un sacrifice à son patriotisme intransigent ce qui n'est qu'un caprice de ses sens.

On voit souvent des gens divorcer, se séparer d'une femme pour en épouser une autre, qui leur plaît davantage.

Mais nul, jusqu'à ce jour, n'avait songé à se faire de cette opération d'ordre intime, un droit à régner sur les Français.

Georges CLAIRET.

Tout va bien

Ah ! Et puis, il y a encore ceci : la carte de sucre, de pommes de terre, de pain... Ah ! non ; pas encore

Et puis les jours sans viande, deux fois par semaine, dont le vendredi, pour ne pas faire de peine aux catholiques...

...Et encore ceci : ça va coûter trois sous pour affranchir une lettre (c'est sans doute pour encourager la reprise des affaires)... Et puis, on va taxer les spectacles. C'est nouveau. Chaque fois qu'on a besoin d'argent, on taxe les spectacles. En même temps, sans doute, par compensation, on ferme un jour par semaine théâtres, music-halls et cinémas.

En revanche, on n'a pas voulu taxer le sucre, ou du moins la Commission de législation fiscale du Sénat s'y est refusée. Elle a estimé que payer le sucre 1 fr. 45 le kilo, c'était déjà raisonnable. Grâce soient rendus à nos bons sénateurs !

Plus de gâteaux. Le Conseil des ministres n'en veut plus. Moins d'automobiles ; plus de pain de fantaisie. Je vous le dis, en vérité, tout va bien.

Et ne croyez pas que je raille. M. Henry Bérenger a raison : on s'est installé dans la guerre. Eh bien, on va vous débarrasser, messieurs les *aguerries*.

C'était trop facile de proclamer en formules lapidaires qu'il fallait tenir. Maintenant, il va falloir tenir pour de bon ; et pendant qu'on y est, puisqu'on a pris résolument à cœur de débarrasser les civils, est-ce qu'on ne pourrait pas en faire autant pour MM. les militaires ?

Parce qu'enfin, on ne va pas nous faire croire qu'il n'y a que dans le civil qu'on se soit installé dans la guerre. Je ne citerai pas d'exemples : la Censure en serait fusillée, mais vous me comprenez, nous nous comprenons tous, et vous savez bien qu'il ne s'agit pas ici de soldats de 2^e classe... De l'arrière à l'avant, pékins ou non, trop de gens ont organisé leur petite vie tranquille à l'abri des intempéries et des accidents, ne supportant d'autre épreuve que la lecture quotidienne de l'*Echo de Paris* ou de la *Victoire*.

C'est la guerre, et on va enfin le leur faire voir.

N'ai-je pas raison d'écrire que tout va bien ?

Jean GOLDSKY.

Ce n'est pas encore tout. Il y a la mobilisation civile... en Allemagne, s'entend.

— Vous, ma chère, les femmes aussi en seront. Va-t-on en faire des soldats ?

Et ma concierge se réveille, et la votre caquette, et celle du voisin tranche impérieusement.

Je vous le dis, ma chère, tout ça, c'est des drôles de gens !

LES DEUX MÉTHODES

“ Dressage ” ou Préparation ?

LA PRÉPARATION PHYSIQUE EN ANGLÈTERRE



Groupe de recrues à l'exercice

(Cliché du Bonnet Rouge)

Voilà — posée par l'honorable M. Chéron — qui a certes au maximum l'esprit militaire, puisque ses discours ressemblent tous plus ou moins à celui qu'adressa aux pompiers de La Menbrone, le général Petypon du Grèlé, dans la *Dame de chez Maxim's*, — la grave question de la préparation militaire obligatoire.

Le *Bonnet Rouge* embobinate pas aux compétences, c'est-à-dire non aux sénateurs, mais aux sportifs, dénonce le danger qu'il y aurait à militariser la jeunesse française.

Qu'il soit permis à un soldat de dire ce qu'est le *Bonnet Rouge* qui a raison.

Il a raison certes, au point de vue politique ; mais ceci n'étant pas de mon ressort, je n'y insisterai pas. Mais il a raison surtout au point de vue strictement militaire.

On lira d'autre part l'opinion formulée par les chefs éminents qui s'appellent les généraux Gallieni et Cordonnier, sur ce qu'il faut entendre par la préparation militaire dans le civil. On lira aussi, et j'appelle particulièrement l'attention de mes lecteurs sur ce point, la note d'un soldat, publiée par *Sporting*.

Ce soldat, qui était un sportif, indiquait comment, devant parcourir deux cents mètres sous la mitraille, il fallait compter pour cette course à la mort un minimum d'une minute trente secondes alors qu'avec des hommes capables d'accomplir un effort pédestre, le temps nécessaire pour parcourir cette distance serait de cinquante secondes, soit une réduction de quarante secondes, pendant lesquelles chaque fusil tire aux cartouches et chaque mitrailleuse trois cents balles.

C'est là tout le problème.

Evidemment, M. Chéron a toutes sortes de bonnes raisons pour ne pas se rendre un compte exact de l'intérêt de la question. Il revêt les bataillons scolaires, dont il fut sans doute puisqu'ils sont de sa génération, et songe aux beaux discours que l'on prodiguait aux adolescents, vaguement déguisés en soldats.

Mais il ne s'agit pas de jouer aux sol-

dats et aux orateurs : il s'agit de se préparer à la guerre. Or, qu'est-ce qui compte actuellement à la guerre, avant toutes choses ? L'endurance physique.

Il faut pouvoir supporter toutes les fatigues, franchir des fossés, s'accrocher, se traîner, ramper, faire des sauts plutôt que courir, s'aplatir, se relever, tout faire en un mot, sauf le « à droite par quatre » et le manœuvre d'armes cher à nos professionnels du *dressage*.

Si le tir lui-même est précieux, parce que le soldat à son créneau doit savoir viser, la façon de tenir l'arme n'a plus qu'une importance très relative. Il vaut beaucoup mieux savoir manier un ballon de foot-ball ou la boule d'un jeu de quilles, parce qu'un ballon de foot-ball ou cette boule ressemblent furieusement à la bombe ou à la grenade que le soldat devra lancer dans la tranchée.

Cette guerre aura prouvé que le programme imposé autrefois pour l'obtention du B. A. M. (Brevet d'Aptitudes Militaires) est nettement insuffisant. Le soldat doit avoir d'abord des muscles exercés ; et ses chefs plus encore. La façon de commander à haute voix qui signifiait tout en temps de paix, ne veut plus rien dire dans cette guerre, où l'on commande par signes et surtout par l'exemple.

L'entraîneur d'hommes, c'est celui qui ne reste pas derrière sa section ; ce n'est pas celui qui sait tirer un commandement à des troupes rassemblées pour un parade.

On a trop sacrifié à l'exercice militaire. Il est temps maintenant de songer à préparer une jeunesse saine, vigoureuse, ayant le goût du sport (qui est aussi un antidote à la peur) et qui sera prête pour toutes les épreuves.

La grande majorité des Français entend qu'on laisse la parade aux baraquements foraines. Si les vieux sénateurs s'ennuient, qu'ils aillent au printemps à la foire du Trône, mais qu'ils laissent la jeunesse française s'organiser sans chic, sans vain tapage, sans bluff, joyeusement, et se préparer sans flânerie et sans uniforme, à toutes les éventualités.

Général N.

Les Serbes contiennent l'Offensive

Ils repoussent une violente contre-attaque dirigée par des troupes fraîches allemandes

L'armée Sarrail occupe Barolovo et Dobromir

Communiqués Officiels

64^e JOUR DE LA GUERRE

COMMUNIQUE FRANÇAIS

23 novembre, 15 heures.

Nuit calme sur l'ensemble du front.

Le sous-lieutenant Guynemer a abattu dans la journée d'hier son 22^e avion allemand. L'appareil ennemi s'est écrasé sur le sol près de Saint-Christ, région de la Somme.

Nos avions de bombardement ont lancé dans la journée du 22 de nombreux projectiles sur les gares et bivouacs du front ennemi de la Somme.

Plusieurs appareils de l'aviation maritime britannique sont allés lancer 34 bombes sur les torpilleurs amarrés près du môle de Zeebrugge et sur les hangars des hydravions. Un hangar et un torpilleur paraissent avoir été atteints. Tous les appareils sont rentrés.

COMMUNIQUE BRITANNIQUE

L'ennemi a bombardé au cours de la nuit toute l'étendue de notre nouveau front de départ et d'autre de l'Ancre ainsi que vers Hébuterne.

Sur le reste du front, rien à signaler.

COMMUNIQUE SERBE

(Communiqué serbe du 22 novembre)

Hier, nos troupes ont poursuivi avec succès leurs attaques sur tout le front. Le village de Boudimiri et les hauteurs environnantes sont entre nos mains. Les grenadiers allemands nouvellement arrivés ont été attaqués au nord de Soudol et ont été nettement repoussés.

Outre de grandes pertes ennemies nous avons capturé cinq officiers et cent quatre-vingt soldats allemands et trois cent cinquante Bulgares, y compris le colonel commandant le neuvième régiment. Nos troupes et celles des alliés ont occupé les villages de Baralovo et Dobromir.

La situation des Roumains

Roma, 23 novembre. — Le général Corsi écrit dans la *Tribuna* :

Il serait vain de reconnaître l'importance peut avoir la prise de Craiova.

L'invasion de la Valachie ne peut pas cependant donner à l'Allemagne un avantage décisif en ce qui concerne la guerre européenne.

De nouveaux renforts russes peuvent permettre une action de grande envergure en Moldavie, qui aurait pour résultat de permettre aux armées roumaines de défendre leur pays et d'en chasser l'invasisseur.

Général N.

On mande de Vienne que selon les milieux austro-hongrois, les difficultés de la situation actuelle des Roumains seraient dues, surtout, au manque d'armes, de munitions, et au poids trop considérable des trains de combat. En outre, les défenses de

Après la Mort de François-Joseph

Que fera Charles VII ?

L'IMPRESSION EN ITALIE

Rome, 23 novembre. — Du *Giornale d'Italia* :

L'avènement au trône du prince héritier lui prépare des jours pleins de tristesse. Au rôle ne lui est réservé, dans les circonstances actuelles, sinon d'assister au démantèlement de l'Empire qu'il est appelé à gouverner. — (Information.)

Rome, 23 novembre. — L'opinion qui prédomine parmi les députés et les hommes politiques actuellement présents à Montecitorio, est que si la discipline allemande ne régna pas la vie politique et militaire de la monarchie dualiste, le mouvement séparatiste, depuis longtemps en instance, en Hongrie et en Bohême aboutirait inévitablement à un démantèlement de l'empire. — (Information.)

Rome, 23 novembre. — La *Stampa* considère que par la mort de François-Joseph, l'Église de Rome a perdu le principal appui sur lequel elle pouvait compter, pour appuyer le programme pontifical, quand la guerre aura pris fin.

Rome, 23 novembre. — A propos de l'avènement au trône de l'archiduc Charles-François-Joseph, le *Corriere d'Italia* fait remarquer que le nouvel empereur d'Autriche manquera d'autorité.

Au point de vue militaire, son prestige a été gravement atteint par l'échec de l'offensive austro-hongroise dans le Trentin, où son commandement fut mis en avant.

Le nouveau chef des armées austro-hongroises est maintenant absolument placé sous la coupe du maréchal Hindenburg.

COMMENTAIRES ANGLAIS

Londres, 23 novembre. — Le *Times* écrit dans son éditorial :

Le fait que François-Joseph est mort et qu'un ennemi de notre pays et de ses alliés dirigerait le monde n'est pas un sujet de tristesse, mais un sujet de réflexion. Il est évident que l'homme qui vient de disparaître, bien qu'il ait passé nous dérange de toute obligation conventionnelle de déguiser les vérités désagréables. L'empereur d'Autriche n'était pas un grand homme, mais il était incontestablement une grande personnalité. Cela lui a permis dans sa longue vie d'accomplir des tâches que des souverains de haute intelligence et de caractère généreux n'auraient point essayées, habi-

campagne roumaine seraient établies d'après les anciens systèmes.

Selon les mêmes informations, la défense d'une notable partie du front septentrional serait maintenue assurée par les Russes, qui ont opéré leur jonction dans la Moldavie avec les forces du général roumain Dressed. — (Agence des Balkans.)

Les Ministres des Puissances Centrales expulsés d'Athènes

Rome, 22 novembre. — L'amiral Dartigu du Fourmet avait eu samedi dernier avec le roi une longue conversation. Dans la journée d'hier, M. Guillemain, ministre de France, s'était, de son côté, longuement entretenu avec M. Lembro, président du Conseil.

À la suite de ces conférences, le bruit avait couru que des décisions importantes allaient être prises par les Alliés.

On apprend, en effet, que l'amiral Dartigu du Fourmet vient d'exiger le renvoi immédiat des quatre ministres allemand, autrichien, turc et bulgare, résidant à Athènes.

Les légations des Puissances centrales étaient demeurées, en effet, malgré les promesses faites par le gouvernement d'Athènes, des centres d'espionnage et d'agitation anti-entente.

C'est pour mettre fin à une situation devenue intolérable que les gouvernements de l'Entente se sont réunis à une mesure radicale, la seule capable d'assurer, dans le ressort du gouvernement d'Athènes, à la fois la neutralité de la Grèce et l'ordre public. — (Radio.)

NOUVEAUX DÉTAILS

Athènes, 23 novembre. — Au lendemain du torpillage de l'*Aurheliki*, c'est-à-dire le 31 octobre, le ministre d'Allemagne a fait publier un communiqué disant que les navires transportant des révolutionnaires, par tant pour renforcer les troupes de l'Entente, pourraient également être attaqués.

Le ministre d'Allemagne fit une déclaration similaire à M. Zolostosa, ce qui conduisit le gouvernement hellénique à reconnaître la déclaration de l'Allemagne comme bien fondée, et à faire à sa marine marchande toutes les recommandations nécessaires. Il y avait là véritable déclaration de guerre de la part des puissances centrales contre cette partie de la Grèce qui s'organise contre la Bulgarie et dont l'action est reconnue par l'Entente.

La présence d'un représentant des puissances centrales ne pouvait plus être tolérée, l'amiral Dartigu du Fourmet a avisé le ministre et ceux des puissances centrales d'avoir à quitter Athènes.

Les ministres attendaient cette mesure, car le ministre de Turquie avait vu ses meubles et demandé quelques jours auparavant au ministre des Affaires étrangères de se retirer des ministères ottomans. De son côté, le ministre d'Allemagne s'est adressé au ministre de Hollande pour la protection de ses compatriotes. — (Havas.)

bourg jusqu'au bout des doigts il ne s'est jamais souvenu de cette conception que le grand pouvoir dont il disposait est traditionnel dans l'ancienne maison dont il fait partie.

Du *Daily Telegraph* :

Le renom que s'est acquis François-Joseph au cours de nombreuses années de sa vie doit lui survivre. Nous devons fermer les yeux sur sa triste fin en pleine guerre ; le carnage et de destruction. Le moment n'est pas venu de mettre en évidence et de fixer exactement les responsabilités de l'empereur défunct dans le crime impardonnable que fut la guerre actuelle. Mais les âges futurs seront mieux en situation de porter un jugement plus équitable que nous ne saurons le faire actuellement sur le jugement, croyons-nous, moins sévèrement que nous le faisons, le caractère pourtant coupable de l'un des plus grands criminels de l'Europe.

COMMENTAIRES ALLEMANDS

Amsterdam, mercredi. — D'après un télégramme de Berlin, le *Lokot Anzeiger* dit :

La mort de l'empereur d'Autriche aura un grand retentissement d'autant plus qu'elle se produit à un moment où se décide l'avenir de l'Autriche. Il n'est pas douteux que nos ennemis, en attendant que se fasse le jugement que ce fait peut avoir une influence favorable pour eux sur le marché de la guerre. Mais un futur proche leur montrera qu'ils se trompent lourdement. La volonté ardente de remporter la victoire que manifestent les peuples austro-hongrois ne perdra rien de sa force.

Au Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis à l'Élysée sous la présidence de M. Poincaré.

Le général Roques, ministre de la guerre, assistait à la délibération.

Le conseil s'est entretenu de la situation diplomatique et militaire.

Le conseil a décidé de réaliser l'unité de direction des services du ravitaillement militaire et du ravitaillement civil.

Ces divers services, aussi bien dans la zone des armées que dans la zone de l'intérieur, seront centralisés entre les mains de M. Thierry qui prendra le titre de sous-secrétaire d'État du ravitaillement et de l'alimentation. Ce sous-secrétaire d'État sera rattaché à la présidence du conseil.

Le conseil s'est également préoccupé de la question de la main-d'œuvre. M. Malvy, ministre de l'intérieur, va demander aux préfets d'appliquer avec plus de sévérité les instructions antérieures, concernant la suppression des allocations à ceux qui, sans motif valable, refuseraient le travail ; de plus, il va inviter les préfets à faire appel à tous ceux, anciens fonctionnaires retraités, citoyens valides ou canailles, qui pourraient être employés dans certaines administrations des services de la défense nationale.

L'Heure des Économies OU LA GUERRE DES CEINTURES

Jours sans viande ; plus de gâteaux

En France

Voici des précisions sur les divers projets discutés au Conseil des ministres d'avant-hier :

- 1^o Le rationnement de l'essence pour automobiles.
- 2^o La suppression de tout pain de fantaisie, un pain unique sera seul autorisé.
- 3^o L'interdiction de toute pâtisserie fraîche, c'est-à-dire de toute pâtisserie ne pouvant pas durer plus de quatre jours ;
- 4^o L'interdiction du sucre raffiné ; le sucre cristallisé sera seul autorisé.
- 5^o La fermeture des boucheries et des abattoirs pendant deux jours par semaine dont le vendredi.

Quoiqu'une résolution définitive n'ait pas encore été prise et que presque toutes les mesures envisagées nécessiteront des études complémentaires, nous croyons que ces projets ont beaucoup de chances d'être adoptés.

En Angleterre

Londres, 23 novembre. — M. Runciman, ministre du commerce, a convoqué hier, les directeurs et gérants d'hôtels et restaurants, auxquels, suivant le compte-rendu du *Times*, il a énergiquement exprimé la nécessité d'une réglementation sévère. Il faut, a dit le président du *Board of Trade*, réduire rigoureusement les menus, et établir, par semaine, un ou deux jours sans viande.

En Allemagne

Londres, 23 novembre. — Le correspondant du *Daily Telegraph* à New-York télégraphie que l'insuffisance des vivres et leurs prix élevés rendent impossible pour les représentants diplomatiques et consulaires dans les Empires du Centre de vivre avec leurs salaires et allocations.

L'Amérique a décidé de les nourrir dans les États des Empires du Centre et leur envoie de grosses quantités de légumes divers achetées par l'intendance militaire.

Ces denrées transportées par le steamer *Noordam* comprennent 2.000 livres de lard, 1.000 livres de beurre, 50 barils de farine, jambons, viandes conservées, lait condensé, céréales.

Bulletin de santé de M. Miguel Almeraya :

AMÉLIORATION TRÈS SENSIBLE.

Cependant, la nuit a encore été mauvaise. Notre malade est plus calme ce matin.

La Préparation militaire obligatoire

"Faites-nous des hommes, nous en ferons des soldats."

Général CHANZY.

POUR LA FRANCE NOUVELLE

Une Jeunesse Forte par une Éducation Physique Libre

C'est ce que veulent les Sportifs
C'est ce que votera le Parlement

La préparation militaire obligatoire est condamnée. C'est entendu.

Doit-on lui substituer l'éducation physique obligatoire ?

Mon avis personnel : non !
Ce serait, je crois, passer d'une erreur à une autre.

Ce n'est pas, je le sais, l'avis de M. Raoul Briquet, secrétaire de la Commission de l'armée, qui, dans un article sur cette question, écrit que : « Dès son entrée à l'école, l'éducation physique doit prendre l'enfant. Elle le suivra jusqu'à un âge que l'on peut fixer approximativement à 16 ans, ou jusqu'à son mariage, s'il s'agit d'une fille, et jusqu'au régime ou elle se continuera sous une autre direction, s'il s'agit d'un garçon. »

Et plus loin :

« L'importance de l'éducation physique ainsi conçue, de la jeunesse française, implique son caractère obligatoire. La loi qui a édicté l'obligation de l'instruction générale a également le droit d'édicter celle de la culture physique. La nation qui peut exiger de tous les citoyens mâles l'accomplissement du service militaire, peut également exiger l'accomplissement d'un stage préparatoire à ce service. »

En ce qui concerne l'éducation physique à l'école, je suis tout à fait d'accord avec M. Briquet. Mais pour le reste, il me permettra de ne pas le suivre. J'ai une tout autre conception du droit qu'à l'individu de disposer de soi-même à partir de l'âge raisonnable.

Ceci bien établi, le parallèle établi par le député du Pas-de-Calais entre l'éducation physique obligatoire et l'instruction obligatoire est faux sur deux points.

1° Il n'existe aucun article de loi qui oblige à s'instruire de telle ou telle façon et à tel ou tel endroit ; chacun s'instruit comme bon lui semble, ou plutôt au gré des parents.

2° S'il est compréhensible et nécessaire que l'instruction soit obligatoire pour l'enfant qui ne peut, en son jeune âge, discerner et mesurer toutes les conséquences fâcheuses pour l'avenir d'une ignorance crasse, les mêmes raisons ne peuvent se poser pour l'adulte.

Ces deux points me paraissent suffisants, je le répète, pour ne pas épouser les vues du secrétaire de la Commission de l'armée.

L'éducation physique est nécessaire. C'est incontestable.

Mais elle ne peut donner de réels résultats que si elle est librement comprise.

Il faut que les instituteurs puissent en donner eux-mêmes les premières notions à l'école. Il faut qu'ils la fassent goûter à leurs élèves d'une façon particulièrement distrayante, par des jeux appropriés et des sorties en plein air. Les spectacles sportifs : cyclisme, football, cross-country, etc., auxquels on devra faire assister les enfants, ne pourront que leur être profitables, car, d'eux-mêmes, ils auront l'idée d'en faire autant.

Prénon, par exemple, des enfants que l'on a conduits au cirque. A quoi jouent-ils, le lendemain ? A ce qu'ils ont vu la veille.

N'y a-t-il pas, dans cette première période de régénération physique de notre jeunesse de quoi employer toutes les excellentes dispositions du Parlement ?

Pour le reste, qu'il laisse aux sociétés, clubs et groupements sportifs, quels qu'ils soient, pleine et entière liberté. Le passé ne répond-il pas d'eux ?

Est-ce que ces groupements sportifs ont eu besoin d'une loi pour aligner dans chaque sport des champions de premier ordre, tels que les Priol, les Hourlier, les Carpentier, les Caille, les Burgun, et des athlètes aussi complets que les Bouin, les André et combien d'autres ?

Puisque le Parlement semble vouloir faire un effort pour la jeunesse qu'il se montre simplement généreux au point de vue pécuniaire.

Qu'il destine la moitié seulement de l'argent qu'il gaspillerait pour l'application d'une loi quelconque sur ce sujet, à l'achat de terrains, à l'édification de stades et à la subvention de nos grandes fédérations sportives, sans aucune distinction, et les sportifs se portent garants de l'avenir.

Nous ne lui en demandons pas plus. Il pourra, s'il le veut, exiger un examen obligatoire d'aptitude physique pour les jeunes gens appelés par la conscription, avec, comme avantage, une réduction du service militaire pour ceux qui auront satisfait à cet examen.

Cela vaudra mieux que toutes les sanctions et les déchets seront plus nombreux.

Le Parlement ne doit pas ignorer que cette jeunesse qui proteste actuellement contre sa militarisation, c'est la France de demain, celle qui, la guerre finie, fera sortir des urnes l'expression de sa volonté. Tant pis pour ceux qui auront été sourds à sa voix !

Arnold BONTEMPS.

P. S. — Nous sommes heureux de remercier tout particulièrement notre confrère l'Auto et son directeur, M. Henri Desgrange, qui a bien voulu annoncer dans son tout à fait aimable la publication de cette page sur la Préparation militaire obligatoire. — A. B.

Le Bonnet Rouge publie

tous les jours les convocations et les communiqués des groupements sportifs

tous les samedis les programmes du « Dimanche sportif »

tous les dimanches les premiers résultats des épreuves sportives

tous les lundis les résultats complets des épreuves de la veille

UN BUDGET SPECIAL

D'autre part, le Parlement aurait à inscrire au budget des dépenses de l'Etat un crédit dont le ministère de l'Instruction Publique aurait à faire la répartition. Ce crédit devrait être de 12 à 15 millions par an.

Il servirait à aider les sociétés organisées dans chaque commune, à aménager leurs terrains.

Actuellement, les Sociétés existantes vivent plus ou moins bien sur les cotisations des adhérents. Ceux qui peuvent en profiter sont donc en nombre relativement restreint.

Si le Parlement veut, comme cela est l'intérêt de la nation, démocratiser cette organisation et permettre à la jeunesse des deux sexes de profiter des bienfaits d'une éducation physique en plein air, il est indispensable de consentir quelques sacrifices qui donneront d'abord la plus heureuse compensation.

Consentir quelques sacrifices qui donneront d'abord la plus heureuse compensation.

NON, PAS DE LOI CHERON

Un crédit de 12 à 15 millions par an c'est peu si l'on songe que les dépenses entraînées par la préparation militaire obligatoire atteindraient un minimum de deux à trois cents millions !

En résumé, je suis absolument contraire à la loi M. Chéron et applique par les soins du ministère de la guerre.

Je juge cette mesure impossible et ruineuse. Je ne suis pas non plus partisan du Brevet d'Aptitude militaire, tel qu'il est délimité par la loi M. Chéron, qui ne sert qu'à grossir très imparitalement les futurs candidats aux galons de sous-officier.

Je termine, termine le vice-président de l'U. S. F. S. A., qu'il est indispensable que l'on lui, sans aucun retard, rende obligatoire l'éducation physique de la jeunesse des deux sexes et donne à cette éducation la place et les sanctions indispensables dans l'enseignement à tous les degrés.

PREPARER LE GERVEAU : C'EST BIEN ! MAIS IL FAUT AUSSI PREPARER LE CORPS !

Est-il besoin de présenter à nos lecteurs M. Desgrange, directeur de l'Auto, dont le nom s'allie à toutes les manifestations sportives de ces vingt dernières années ?

Ses encouragements aux sports, son activité à les propager, le plaisir au premier rang de ses personnalités à écouter sur une question d'aussi brûlante actualité.

Voici les déclarations qu'il a bien voulu nous faire sur ce sujet :

« La question de la préparation militaire au physique de la jeunesse française semble avoir été compliquée à plaisir. Je pense, pourtant, qu'elle est d'une simplicité enfantine. »

« L'instruction, en France, est obligatoire. Ouvrez le manuel d'enseignement, vous y trouverez, pour toutes les classes, pour tous les établissements, qu'il s'agisse du sexe fort ou du sexe faible, pour les écoles normales comme pour les écoles maternelles, vous y trouverez, parfois, embryonnaire, un programme d'éducation physique. »

« Ce programme est, dans l'état actuel des choses, peu ou pas du tout appliqué. Le jour où le ministre de l'Instruction publique décidera que toute la jeunesse française qui lui passe par les mains sera tenue de préparer son corps comme elle est tenue de préparer son cerveau, je ne vois plus rien en quoi la vote d'une loi par le Parlement sera nécessaire pour que les Français se mettent en état, l'âge venu, de servir utilement leur pays. »

« Supposons le problème résolu. Voici, à des âges différents, toute notre jeunesse française sortant, qui, de l'école primaire, qui de l'école primaire supérieure, qui des établissements d'enseignement secondaire, voire aussi des écoles normales. Voilà toute une jeunesse française solide, vigoureuse, ayant fait de l'éducation physique poussée à fond, à moins d'avoir à faire à des portants héréditaires. Voilà, je le répète, le problème résolu. »

« Puis, voilà encore toute cette jeunesse, lorsque l'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire. »

« Voilà, selon moi, la part et le seul part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse. »

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France. »

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

LA P. M. O. NE REPOUSSE PAS AUX BESOINS DE L'AVENIR

M. Spitzer, notre confrère du Sporting, qui a préparé avec succès de nombreux athlètes aux derniers jeux olympiques, nous donne ses idées, agrémentées des observations qu'il a pu faire au cours de ses diverses préparations.

« Mais oui j'ai été le premier à mener le bon combat contre les idées concernant non seulement la P. M. O. (Loi Chéron) mais contre toute loi de préparation physique contenant une obligation générale et généralisée. »

« En toute sincérité et par suite d'une longue expérience, voilà près de trente ans que je m'occupe pour moi et surtout pour les autres d'Education Physique, je pense avoir pu constater qu'au-dessus de tout domaine il y a un élément de psychologie pure dont il doit être fait état. »

« Ne parlons pas de P. M., qui n'a que la valeur que l'on veut bien lui prêter et qui ne pourra — elle ne l'a jamais fait jusqu'ici — faire des « hommes » dont la France a et aura plus que jamais besoin dans l'avenir. »

« L'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire. »

« Voilà, selon moi, la part et le seul part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse. »

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France. »

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

LA P. M. O. NE REPOUSSE PAS AUX BESOINS DE L'AVENIR

M. Spitzer, notre confrère du Sporting, qui a préparé avec succès de nombreux athlètes aux derniers jeux olympiques, nous donne ses idées, agrémentées des observations qu'il a pu faire au cours de ses diverses préparations.

« Mais oui j'ai été le premier à mener le bon combat contre les idées concernant non seulement la P. M. O. (Loi Chéron) mais contre toute loi de préparation physique contenant une obligation générale et généralisée. »

« En toute sincérité et par suite d'une longue expérience, voilà près de trente ans que je m'occupe pour moi et surtout pour les autres d'Education Physique, je pense avoir pu constater qu'au-dessus de tout domaine il y a un élément de psychologie pure dont il doit être fait état. »

« Ne parlons pas de P. M., qui n'a que la valeur que l'on veut bien lui prêter et qui ne pourra — elle ne l'a jamais fait jusqu'ici — faire des « hommes » dont la France a et aura plus que jamais besoin dans l'avenir. »

« L'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire. »

« Voilà, selon moi, la part et le seul part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse. »

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France. »

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

LA P. M. O. NE REPOUSSE PAS AUX BESOINS DE L'AVENIR

M. Spitzer, notre confrère du Sporting, qui a préparé avec succès de nombreux athlètes aux derniers jeux olympiques, nous donne ses idées, agrémentées des observations qu'il a pu faire au cours de ses diverses préparations.

« Mais oui j'ai été le premier à mener le bon combat contre les idées concernant non seulement la P. M. O. (Loi Chéron) mais contre toute loi de préparation physique contenant une obligation générale et généralisée. »

« En toute sincérité et par suite d'une longue expérience, voilà près de trente ans que je m'occupe pour moi et surtout pour les autres d'Education Physique, je pense avoir pu constater qu'au-dessus de tout domaine il y a un élément de psychologie pure dont il doit être fait état. »

« Ne parlons pas de P. M., qui n'a que la valeur que l'on veut bien lui prêter et qui ne pourra — elle ne l'a jamais fait jusqu'ici — faire des « hommes » dont la France a et aura plus que jamais besoin dans l'avenir. »

« L'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire. »

« Voilà, selon moi, la part et le seul part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse. »

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France. »

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

LA P. M. O. NE REPOUSSE PAS AUX BESOINS DE L'AVENIR

M. Spitzer, notre confrère du Sporting, qui a préparé avec succès de nombreux athlètes aux derniers jeux olympiques, nous donne ses idées, agrémentées des observations qu'il a pu faire au cours de ses diverses préparations.

« Mais oui j'ai été le premier à mener le bon combat contre les idées concernant non seulement la P. M. O. (Loi Chéron) mais contre toute loi de préparation physique contenant une obligation générale et généralisée. »

« En toute sincérité et par suite d'une longue expérience, voilà près de trente ans que je m'occupe pour moi et surtout pour les autres d'Education Physique, je pense avoir pu constater qu'au-dessus de tout domaine il y a un élément de psychologie pure dont il doit être fait état. »

« Ne parlons pas de P. M., qui n'a que la valeur que l'on veut bien lui prêter et qui ne pourra — elle ne l'a jamais fait jusqu'ici — faire des « hommes » dont la France a et aura plus que jamais besoin dans l'avenir. »

« L'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire. »

« Voilà, selon moi, la part et le seul part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse. »

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France. »

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

« L'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire. »

« Voilà, selon moi, la part et le seul part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse. »

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France. »

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

LA P. M. O. NE REPOUSSE PAS AUX BESOINS DE L'AVENIR

M. Spitzer, notre confrère du Sporting, qui a préparé avec succès de nombreux athlètes aux derniers jeux olympiques, nous donne ses idées, agrémentées des observations qu'il a pu faire au cours de ses diverses préparations.

« Mais oui j'ai été le premier à mener le bon combat contre les idées concernant non seulement la P. M. O. (Loi Chéron) mais contre toute loi de préparation physique contenant une obligation générale et généralisée. »

« En toute sincérité et par suite d'une longue expérience, voilà près de trente ans que je m'occupe pour moi et surtout pour les autres d'Education Physique, je pense avoir pu constater qu'au-dessus de tout domaine il y a un élément de psychologie pure dont il doit être fait état. »

« Ne parlons pas de P. M., qui n'a que la valeur que l'on veut bien lui prêter et qui ne pourra — elle ne l'a jamais fait jusqu'ici — faire des « hommes » dont la France a et aura plus que jamais besoin dans l'avenir. »

« L'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire. »

« Voilà, selon moi, la part et le seul part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse. »

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France. »

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

LA P. M. O. NE REPOUSSE PAS AUX BESOINS DE L'AVENIR

M. Spitzer, notre confrère du Sporting, qui a préparé avec succès de nombreux athlètes aux derniers jeux olympiques, nous donne ses idées, agrémentées des observations qu'il a pu faire au cours de ses diverses préparations.

« Mais oui j'ai été le premier à mener le bon combat contre les idées concernant non seulement la P. M. O. (Loi Chéron) mais contre toute loi de préparation physique contenant une obligation générale et généralisée. »

« En toute sincérité et par suite d'une longue expérience, voilà près de trente ans que je m'occupe pour moi et surtout pour les autres d'Education Physique, je pense avoir pu constater qu'au-dessus de tout domaine il y a un élément de psychologie pure dont il doit être fait état. »

« Ne parlons pas de P. M., qui n'a que la valeur que l'on veut bien lui prêter et qui ne pourra — elle ne l'a jamais fait jusqu'ici — faire des « hommes » dont la France a et aura plus que jamais besoin dans l'avenir. »

« L'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire. »

« Voilà, selon moi, la part et le seul part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse. »

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France. »

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

LA P. M. O. NE REPOUSSE PAS AUX BESOINS DE L'AVENIR

M. Spitzer, notre confrère du Sporting, qui a préparé avec succès de nombreux athlètes aux derniers jeux olympiques, nous donne ses idées, agrémentées des observations qu'il a pu faire au cours de ses diverses préparations.

« Mais oui j'ai été le premier à mener le bon combat contre les idées concernant non seulement la P. M. O. (Loi Chéron) mais contre toute loi de préparation physique contenant une obligation générale et généralisée. »

« En toute sincérité et par suite d'une longue expérience, voilà près de trente ans que je m'occupe pour moi et surtout pour les autres d'Education Physique, je pense avoir pu constater qu'au-dessus de tout domaine il y a un élément de psychologie pure dont il doit être fait état. »

« Ne parlons pas de P. M., qui n'a que la valeur que l'on veut bien lui prêter et qui ne pourra — elle ne l'a jamais fait jusqu'ici — faire des « hommes » dont la France a et aura plus que jamais besoin dans l'avenir. »

« L'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire. »

« Voilà, selon moi, la part et le seul part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse. »

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France. »

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

« L'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois

